

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/49

Objet : Travaux de création d'appuis pour déploiement de la fibre optique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 22/02/2024 par INEO INFRACOM, agissant pour le compte de GERS NUMÉRIQUE, en vue d'occuper le domaine public du 04/03/2024 au 04/09/2024 afin de réaliser des travaux de création d'appuis dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur les voies suivantes :

- Voie communale dite Pipe d' en Haut
- Voie communale n°6 dite de Jouéou,

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : INEO INFRACOM est autorisé à occuper le domaine public du 04/03/2024 au 04/09/2024 afin de réaliser des travaux de création d'appuis dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur les voies suivantes :

- Voie communale dite Pipe d' en Haut
- Voie communale n°6 dite de Jouéou

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 1^{er} mars 2024

Le Maire
Barbara NETO

